

HSBC SFH (France)

Rapport sur la qualité des actifs
au 31 déc 2022.

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 31/12/2022 Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	6 699 621 344
- Autres crédits	-
	6 699 621 344

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	849 586 317
- Particuliers	5 850 035 027
- Autres	-
	6 699 621 344

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	-
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	6 699 621 344
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	6 699 621 344

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (cf I.6)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Date des données : 31/12/2022 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation.

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	-
- Produit de la quotité définie à l'article R.513.1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	-
	-

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit.

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	5 965 791 202
- Produit de la quotité définie à l'article R.513.1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	733 830 142
	6 699 621 344

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 31/12/2022 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	En cours (€)	Nombre de prêts
2002	-	-
2003	-	-
2004	-	-
2005	-	-
2006	-	-
2007	-	-
2008	-	-
2009	-	-
2010	-	-
2011	-	-
2012	-	-
2013	-	-
2014	-	-
2015	-	-
2016	-	-
2017	-	-
2018	-	-
2019	-	-
2020	-	-
2021	-	-
2022	-	-
Total	-	-

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	En cours (€)	Nombre de prêts
2002	55 535	3
2003	330 936	38
2004	1 924 724	73
2005	19 338 174	391
2006	31 192 176	610
2007	16 514 481	257
2008	15 674 599	320
2009	23 893 144	414
2010	47 654 284	646
2011	63 606 785	845
2012	57 737 957	659
2013	3 149 067	35
2014	48 562 936	559
2015	588 830 988	6 040
2016	719 929 869	6 418
2017	1 268 744 958	9 994
2018	854 830 297	5 918
2019	763 400 176	5 128
2020	661 639 873	4 014
2021	562 841 289	3 169
2022	949 769 096	3 627
Total	6 699 621 344	49 158

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 31/12/2022 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation.

Durée résiduelle (années)	En cours (€)	Nombre de prêts
0	-	-
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	-	-
6	-	-
7	-	-
8	-	-
9	-	-
10	-	-
11	-	-
12	-	-
13	-	-
14	-	-
15	-	-
16	-	-
17	-	-
18	-	-
19	-	-
20	-	-
21	-	-
22	-	-
23	-	-
24	-	-
25	-	-
26	-	-
Total	-	-

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit.

Durée résiduelle (années)	En cours (€)	Nombre de prêts
0	8 391 108	895
1	29 997 688	1 211
2	90 676 870	2 226
3	125 800 317	2 340
4	204 701 929	2 918
5	168 323 165	2 048
6	253 081 578	2 544
7	361 344 213	3 183
8	417 004 756	3 404
9	468 927 564	3 565
10	445 579 919	3 046
11	481 039 867	2 983
12	569 199 553	3 363
13	531 651 443	2 938
14	609 520 845	3 319
15	428 771 960	2 289
16	211 150 001	1 247
17	163 340 275	832
18	132 515 861	755
19	208 527 463	1 047
20	105 542 621	617
21	62 711 002	292
22	34 476 934	153
23	43 837 184	184
24	536 360 938	1 718
25	3 857 324	16
26	3 288 963	25
Total	6 699 621 344	49 158

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 0%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 31 Dec 2022 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
DBRS	AAL

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Autres expositions

Au 31/12/2022, HSBC SFH (France) ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires.

Au 31/12/2022, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) sont les suivants :

✓ <u>Trésorerie (comptes nostro) :</u>	107 812 019 €
✓ <u>Cash Collateral :</u>	0 €

IV. Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé (RA totaux et partiels) retenu pour le calcul des besoins de liquidité à 180 jours est de 9,60 % sur le trimestre.

V. Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Nom de la série
Serie n°5 ISINFR0011470764
Serie n°8 ISINFR0013329638
Serie n°9 ISINFR00140099G0
Serie n°10 ISINFR001400AEA1
Serie n°11 ISINFR001400CK81

VI. Expositions aux risques de marché, de crédit et de liquidité

Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC Continental Europe n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les d'Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe. Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC Continental Europe sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises).

- Couverture du collatéral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC Continental Europe

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC Continental Europe, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

Suite à la modification de la documentation du programme SFH le 24 novembre 2016, le portefeuille de crédits immobiliers apportés en garantie par HSBC Continental Europe est exclusivement à taux fixe. Par ailleurs, le mécanisme de couverture du risque de taux décrit ci-dessus s'applique à l'ensemble de la structure jusqu'à l'extinction de la dernière tranche spécifiant ce mécanisme dans ses Final Terms, soit la tranche n° 5 expirant le 16 octobre 2023.

Risque de change

HSBC SFH (France) ne réalise que des opérations en euros et n'est donc pas exposé au risque de change sur ces émissions.

Risque de liquidité et de crédit

En principe, HSBC SFH (France) n'est pas exposé à un risque de liquidité dans ses conditions habituelles de fonctionnement.

L'unique débiteur de HSBC SFH (France) est HSBC Continental Europe dans le cadre des prêts qu'elle lui consent. Mais ce risque est couvert par un coverpool, composé de prêts répondants aux critères d'éligibilité réglementaires et respectant un niveau de couverture minimum ainsi qu'un taux de surdimensionnement requis par les agences de notations.

VII. Couverture du besoin de liquidité

En référence à l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de HSBC SFH (France), mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie. Sont prises en compte, dans le calcul des flux prévisionnels des actifs reçus à titre de garantie, des hypothèses conformes à l'annexe 2 de l'instruction ACPR 2014-I-17.

Au 31 Dec 2022, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture de celui-ci sont estimées comme suit :

- Situation initiale de trésorerie : 107 812 019 €
- Valeurs de remplacements (cash collatéral) : 0 €
- Flux provenant des actifs apportés en garantie : 636 929 100,15 €
- Paiement d'intérêts, remboursements de principal des obligations et flux nets afférents aux instruments financiers à terme : 33 125 000 €
- Liquidités provenant de la mobilisation possible de créances immobilières auprès de l'Eurosystème : 984 913 622,29 €

Les besoins de liquidité à 180 jours sont couverts.

VIII. Structure des échéances

Nom de la série	Encours	Maturité initiale	Durée maturité prorogable	Declencheurs
Serie n°5 ISINFR0011470764 Devise : EUR	1 250 000 000,00	16/10/2023	Non	NA
Serie n°8 ISINFR0013329638 Devise : EUR	1 000 000 000,00	17/04/2025	1 an	Choix emetteur
Serie n°9 ISINFR00140099G0 Devise : EUR	1 250 000 000,00	22/03/2027	1 an	Choix emetteur
Serie n°10 ISINFR001400AEA1 Devise : EUR	750 000 000,00	28/06/2028	1 an	Choix emetteur
Serie n°11 ISINFR001400CK81 Devise : EUR	500 000 000,00	07/09/2032	1 an	Decret

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les final terms de chaque émission concernée.

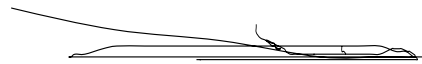
Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898.

IX. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau certifié de couverture légal au sens de l'article R.513-8 du Code monétaire et financier. Le niveau de couverture légal exigé est de 105%.

Au 31/12/2022, le ratio de couverture est de 136 %

Paris le 02 fev 2023,



M. Pierre BOUVY
Directeur Général de HSBC SFH (France)